

Honoraires de Transaction

Barème établi le 01/09/25

HONORAIRES DE TRANSACTION RESIDENCIALE (1)

TRANSACTION SUR IMMEUBLE	Honoraires Maximum
De 0 € à 120 000 €	Forfait de 10 000 € TTC
120 001 € à 300 000 €	8 % TTC
300 001 € à 600 000 €	7 % TTC
De 600 001 à 1 000 000 €	6 % TTC
A partir de 1 000 001 €	5 % TTC
AUTRES HONORAIRES DE TRANSACTION	
Terrain	8 %
Garage et parking	Forfait de 2500 €
Avis de valeur (L'avis de valeur ne constitue pas une expertise)	OFFERT

(1) Les honoraires prévus pour la vente incombent au vendeur. L'agence peut cependant établir de façon exceptionnelle un mandat de vente avec des honoraires à la charge de l'acquéreur.

HONORAIRES DE TRANSACTION SUR FONDS DE COMMERCE ET VENTES PROFESSIONNELLES (2)

TRANSACTION SUR FONDS DE COMMERCE ET VENTES PROFESSIONNELLES		HONORAIRES MAXIMUM
Entre 0 € à 100 000 €	FORFAIT DE 10 000 € HT	FORFAIT DE 12 000 € TTC
Entre 100 000 € et 300 000 €	10 % HT	12 % TT
Entre 300 001 € et 600 000 €	8 % HT	9,6 % TTC
Entre 600 001 € et 1 000 000 €	7 % HT	8,4 % TTC
A partir de 1 000 001 €	6 % HT	7,2 % TTC

(2) Les honoraires peuvent être pris à la charge du vendeur comme de l'acquéreur.